

COPARENTALITÉ · ORGANISATION

Message type à l'autre parent

Un modèle pour proposer par écrit une organisation précise à l'autre parent, dans un ton factuel et constructif, sans rouvrir les tensions.

À savoir : ce modèle est un outil de communication, pas un document juridique. Pour un accord qui doit avoir force exécutoire, une convention parentale homologuée par le Juge aux Affaires Familiales reste nécessaire.

À qui s'adresse ce modèle ?

À utiliser quand vous souhaitez proposer par écrit une organisation précise à l'autre parent (vacances, activité, changement d'horaire...) — l'écrit évite les malentendus et laisse une trace en cas de désaccord ultérieur.

Modèle de message

Objet : Proposition d'organisation — [sujet précis, ex. vacances de la Toussaint]

Bonjour [prénom],

Je souhaite qu'on trouve ensemble une organisation claire concernant [sujet précis : par exemple la répartition des vacances de la Toussaint, le changement d'activité extrascolaire, l'organisation d'un anniversaire...].

Voici ce que je propose : [détail concret de la proposition — dates, horaires, modalités].

Dis-moi si ça te convient, ou si tu as une contre-proposition — l'objectif est qu'on tombe d'accord rapidement pour que [prénom de l'enfant] ait de la visibilité sur son organisation.

Merci,

[Signature]

Pourquoi passer par écrit

- Un accord oral, même cordial, peut être compris différemment par chacun des mois plus tard — l'écrit sécurise les deux parents.
- Rester factuel et concret (dates, horaires) plutôt que d'ouvrir un débat de principe facilite l'accord.
- En cas de désaccord persistant sur un point précis, cet échange écrit peut aussi servir de preuve de bonne foi si une médiation ou une saisine du JAF devenait nécessaire.